

06 mar 2006 -10:00

## Les femmes dans la procédure d'asile belge

En 2005, un tiers de demandeurs d'asile en Belgique étaient des femmes. Elles provenaient principalement de la République démocratique du Congo, de la Russie, de la Serbie Monténégro, de Slovaquie, du Rwanda et d'Arménie.

En 2005, un tiers de demandeurs d'asile en Belgique étaient des femmes. Elles provenaient principalement de la République démocratique du Congo, de la Russie, de la Serbie Monténégro, de Slovaquie, du Rwanda et d'Arménie.

Parmi les réfugiés reconnus en 2005 par les instances belges, la proportion des femmes s'élevait à 45%. Elles sont originaires de la Russie, du Rwanda, de la République démocratique du Congo, de la Serbie Monténégro, du Burundi, de l'Iran, de l'Irak et de la Guinée. Les femmes invoquent des risques de mutilations génitales féminines, fuient un mariage imposé, des violences sexuelles, des crimes d'honneur, des persécutions en raison de l'orientation ou de l'appartenance sexuelle ou encore des motifs politiques ou ethniques. A l'occasion de la journée de la femme, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) tient à souligner l'importance qu'il accorde à la prise en compte des problèmes spécifiques rencontrés par les femmes demandeuses d'asile. Les demandeuses d'asile qui invoquent des risques de persécution liée à leur appartenance sexuelle sont entendues au CGRA par un agent féminin et accompagnées par une interprète également de sexe féminin. Le CGRA a désigné en septembre 2005 une coordinatrice chargée d'élaborer des directives en vue d'améliorer et, d'harmoniser les pratiques en matière de traitement de demandes d'asile introduites par des femmes. Sept personnes travaillant directement au sein des différentes sections géographiques du CGRA ont également été désignées pour faciliter le suivi, et l'application de ces mesures. L'amélioration des pratiques consiste également à faciliter, pour les agents instructeurs, la prise de décision dans des délais raisonnables. Le CGRA veut y parvenir notamment par des contacts avec d'autres pays européens partenaires, par des missions d'échange ou et d'information, ainsi que par une plus grande ouverture envers le monde associatif ou et universitaire. Ce communiqué se trouve également sur le site du CGRA : [www.belgium.be/cgra](http://www.belgium.be/cgra)